

Burundi : l'Assemblée nationale vote en faveur du retrait de la CPI

Jeune Afrique, 12 octobre 2016

Après un exposé de la ministre de la Justice suivi d'un débat parfois houleux, l'Assemblée nationale burundaise a adopté mercredi la loi sanctionnant le retrait du Burundi de la Cour pénale internationale (CPI). Comme le président Pierre Nkurunziza l'avait souhaité, l'Assemblée nationale burundaise a ce mercredi 12 octobre, le projet de loi relatif au retrait de la CPI. [Photo : Agathon Rwasa (à gauche), 2^e vice-président de l'Assemblée nationale, n'a pas voté pour le retrait du Burundi de la CPI.]

« Le Burundi a adhéré volontairement à la CPI. Le retrait est aussi volontaire », a commenté Laurentine Kanyana, ministre burundaise de la Justice, peu avant le débat au sein de l'hémicycle, assurant que toutes les dispositions du statut de Rome ont été versées dans la législation pénale du pays. Le débat a parfois houleux qui a suivi n'a pas empêché le texte d'être approuvé à 94 voix contre 2. Soit par plus des 2/3 des 104 députés présents à l'Assemblée nationale. Quatorze d'entre eux se sont abstenus. Avant sa promulgation, le texte sera dans les prochains jours examiné par le Sénat qui doit à son tour l'adopter. Il n'y a pas de risque envisageable de blocage dans la chambre du parlement burundais, largement dominée par le CNDD-FDD, le parti au pouvoir.

« Quitter la CPI est une erreur politique »

« Les attaques contre le statut de Rome sont injustes. Le quitter est une erreur politique et diplomatique pour le Burundi », a pour sa part prévenu André Ndayizamba, élu de Bururi, dans le sud du pays, avant l'adoption du texte. Comme lui, plusieurs autres députés ont émis des réserves sur le bien-fondé de cette décision de se retirer du statut de Rome, sans pour autant peser sur l'issue du vote. Ainsi l'opposant Agathon Rwasa, vice-président de l'Assemblée nationale, n'a pas voté pour le retrait du Burundi de la CPI. Trésor Kibangula a